

CARENE et Ville de Saint-Nazaire en soutien aux entreprises en difficulté

En complément des dispositifs mis en place par l'État et la Région Pays de la Loire, la **CARENE** et la **Ville de Saint-Nazaire** prennent plusieurs mesures pour accompagner autant que possible les entreprises pendant la crise que nous traversons.

CINQ LEVIERS D'ORES ET DÉJÀ ACTIVÉS

- 1 Exonération totale de loyers pour les petites entreprises et les associations en difficulté hébergées dans le patrimoine public, pendant toute la durée de la crise sanitaire.
- 2 Exonération totale de taxes pour les commerçants, artisans, restaurateurs et hôteliers situés à Saint-Nazaire et dans l'incapacité d'exercer leur activité du fait de la crise sanitaire, jusqu'à la fin de la crise.
 - Exonération du paiement des droits d'occupation du domaine public.
 - Exonération de la taxe sur la publicité extérieure.
- 3 Mobilisation de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire dans la mise en œuvre des marchés publics : traitement prioritaire des factures et non application des pénalités de retard.
- 4 Pour les petites entreprises en difficulté et à leur demande, report pour la durée de la crise des charges dues à la CARENE au titre de la fourniture d'eau potable et du traitement des eaux usées.
- 5 Participation de la CARENE au fond régional de relance.

Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches et activer les mesures mises en place par l'Etat et la Région Pays de la Loire, des interlocuteurs dédiés sont mobilisés :

- La CCI de Nantes Saint-Nazaire a mis en place un numéro de téléphone unique Allo PME, disponible de 8h à 20h :
02 40 44 60 01 - coronavirus.pme@paysdelaloire.cci.fr
- La Chambre des métiers et de l'artisanat a mis en place un numéro d'appel d'urgence et un contact exclusif par mail :
02 51 13 83 22 - entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr
- La CARENE via sa Direction du Développement économique joignable par mail pour toute demande : deveco@agglo-carene.fr

